

Accueil Fonction finance

# Revue de presse pour directeurs administratifs et financiers (semaine du 23 janvier 2023)

Publié par La rédaction le 27 janv. 2023 - mis à jour à 15:13



**Cette semaine dans la presse éco-finance les chaînes d'approvisionnement sont encore sous-tension et le redressement fiscal de Booking fait cas d'école, mais il est aussi question du Data Act européen, de bonnes pratiques de gouvernance en matière de RSE et du métier de CAC. Bonne lecture !**

## **De multiples risques pèsent encore sur les chaînes d'approvisionnement**

Pour les gestionnaires des « supply chains », l'année 2022 a été émaillée de multiples sources de crise - pas forcément prévues - et 2023 ne s'annonce guère mieux. Confinements et progression des épidémies en Chine, guerre en Ukraine, pénurie de nombreux composants, hausse des matières premières, inflation généralisée, nombreuses catastrophes

1



climatiques altérant la production...« *C'est le modèle même de la globalisation et de la supply chain mondialisée qui est remis en cause* », explique le cabinet de consultants Kyu dans la dernière livraison de son « baromètre des risques ». Selon la centaine d'entreprises ayant répondu à cette enquête, 58 % des répondants ont subi plus de 10 crises diverses majeures pendant l'année passée. Et entre « *instabilité géopolitique, catastrophes climatiques et incertitude économique, l'année à venir pourrait bien ressembler à 2022* », poursuit le cabinet de conseil en stratégie. >> [Lire l'article complet sur le site Les Echos](#)

## Redressement fiscal : Booking.com annonce un «accord amiable» de 153 millions d'euros avec le fisc français

La plateforme néerlandaise de réservations d'hôtels Booking.com a annoncé mercredi à l'AFP avoir conclu un «*accord amiable*» de 153 millions d'euros avec les autorités fiscales françaises, portant sur la période 2006-2018. «*En tant que groupe néerlandais payant des impôts aux Pays-Bas, nous maintenons que nous sommes et avons toujours été en règle avec la fiscalité française, et nous sommes satisfaits de confirmer que nous avons atteint un accord amiable avec les autorités fiscales françaises*», a précisé le leader européen de la réservation en ligne, confirmant une information du site L'Informé. L'accord ne couvre pas les exercices comptables allant de 2018 à 2022. Booking.com, filiale du géant américain Priceline Group depuis 2005, avait fait l'objet d'un premier contrôle portant sur ses activités en France sur une période comprise entre 2003 et 2012. En 2016, la plateforme s'était vu notifier un redressement de 356 millions d'euros par le fisc français, avec qui il a ensuite négocié pour arriver à un accord. >> [Lire l'article complet sur le site Le Figaro.](#)

## Prêts garantis par l'Etat : Bercy et les banques renouvellent leur soutien aux entreprises en difficulté

L'Etat prolonge son soutien aux entreprises qui auraient des difficultés à rembourser leurs prêts garantis (PGE). Bercy a annoncé ce mercredi le prolongement de l'accord de place signé l'an dernier avec les banques et la médiation du crédit, sous l'égide de la Banque de France, qui permet

d'étaler le remboursement des échéances du prêt jusqu'à dix ans, contre six ans normalement. Initialement signé pour un an le 19 janvier 2022, ce dispositif perdurera donc jusqu'au 31 décembre 2023. L'an dernier, environ 260 entreprises ont pu *"étaier leur PGE de 2 à 4 années supplémentaires par rapport à l'échéancier initial, avec maintien de la garantie de l'Etat,"* indiquent le ministère de l'Economie et des Finances, la Banque de France et la Fédération bancaire française (FBF), dans un communiqué commun. Le programme est réservé aux entreprises qui ont emprunté jusqu'à 50.000 euros de PGE et éprouvent des difficultés à le rembourser. Après étude du dossier par la médiation du crédit, cette entité, adossée à la Banque de France, tranche pour dire si oui ou non les remboursements peuvent être étalés dans le temps, sans hausse de coût de la garantie. >> Lire l'article complet sur le site [Les Echos](#)

### **« On peut regretter que le code Afep-Medef ne fasse pas davantage preuve d'initiative en matière de RSE »**

Fin décembre, le code Afep-Medef, régissant les bonnes pratiques de gouvernance des sociétés en France, a été révisé. Celui-ci se montre plus exigeant sur la RSE. Quels sont les principaux changements apportés ? Où les entreprises en sont-elles sur ce sujet ? *"Depuis près de trois ans, nous observons une prise en compte croissante des sujets RSE dans la gouvernance des entreprises. D'abord, pour la première fois en 2021 en France, trois groupes, Atos, Total, et Vinci, ont déposé une résolution de type « say on climate », visant à faire avaliser par leurs actionnaires leur stratégie climatique. Ce phénomène s'est accentué l'an dernier, puisqu'une dizaine de sociétés du SBF 120 ont déposé ce type de résolution,"* décrit Jehanne Leroy, Directrice de la Recherche ESG chez Proxinvest. >> Lire l'interview complète sur le site [Option Finance](#)

### **«Ce n'est pas que du chiffre» : les commissaires aux comptes, une vie dans l'ombre des dirigeants d'entreprise**

Le rôle de ces professionnels ne se limite pas à la certification des comptes annuels d'une entreprise. Les commissaires aux comptes ont un rôle indispensable au sein du monde financier. Ces professionnels ont été mis sous le feu des projecteurs pendant la crise sanitaire et considérés comme des bouées de secours de nombreux chefs d'entreprise *«il a fallu communiquer un peu plus, analyser les risques économiques auxquels les entreprises pouvaient faire face, organiser l'audit à distance. Lorsque les frontières ont rouvert, nous avons pu reprendre nos déplacements. Les premiers ont eu lieu début 2022,»*

explique Grégory Derouet, commissaire aux comptes spécialisé dans l'audit des groupes industriels. >> Lire l'article complet sur le site [Le Figaro](#)

## Data Act : la présidence suédoise du Conseil de l'UE présente un nouveau compromis

Mercredi soir (24 janvier), la présidence suédoise du Conseil de l'UE a fait circuler un nouveau compromis sur le règlement sur les données. Cette proposition de loi a pour objectif de réglementer la manière dont les données sont accessibles, transférées et partagées. Un point sensible consiste à s'assurer que les données partagées respectent les secrets commerciaux de l'organisation qui les fournit. Lorsque l'organisation d'origine identifie des données ou des métadonnées qui comportent des secrets commerciaux, les utilisateurs ou le tiers concerné doivent prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles pour les protéger. Le Conseil de l'UE a également discuté de la manière de rendre le règlement sur les données proportionnel pour les petites et moyennes entreprises (PME). Une des difficultés majeures est liée au fait que la législation permet aux organismes publics de demander l'accès à des données détenues à titre privé (B2G) dans des circonstances spécifiques. >> Lire l'article complet sur le site [Euractiv](#)

sponsorisé

### L'habitat individuel, la fin d'un modèle ?

00:00

00:00

16:22

Loïc Guézo (SEMEA) - Cybersecrurité des PME

medisound



# EN PAPIER      VERSION NUMÉRIQUE      VERSION

Ne rien

[Je m'abonne](#)

ine

directement  
chez vous

**17.20 € / mois**

[Je m'abonne](#)

VOS

actualités préférées

